

5 ARGUMENTS pour voter CONTRE cette réforme des statuts et du RI imposée aux adhérent·e·s sans possibilité d'amendements ni même de débats ou controverses

**1/ LA FONDATION DU NOUVEAU PARTI "LES ÉCOLOGISTES"
SANS DISSOLUTION D'EÉLV**
= tour de passe-passe juridique

2/ LA MÉTHODE
= déni de démocratie

3/ LES FONDEMENTS
*= concentration des pouvoirs
= fin de la politique autrement*

4/ LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS
= centralisation assumée du parti

5/ LE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANCTIONS
*= logique "surveiller et punir"
= délation légitimée*

Tout n'est pas mauvais dans cette réforme statutaire, de multiples items sont intéressants, mais d'autres remettent en cause nos fondamentaux écolos démocratiques. Les statuts d'EÉLV, souvent non respectés (concernant par exemple les modes de désignation de nos candidat·e·s aux élections nationales), avaient bien sûr besoin d'évoluer... mais vers plus de démocratie. Or, ces nouveaux statuts vont clairement vers une "concentration-centralisation" assumée des pouvoirs dans notre mouvement et une "hyperpersonnalisation-starisation" des élu·e·s.

C'est plutôt par l'affirmation d'une radicalité politique, celle d'imaginer ensemble, en ce début de XXI^e siècle, comment faire de la politique autrement – et en mettant notamment en place une vraie démocratie participative –, que les écologistes pourront séduire des citoyen·ne·s de toutes générations, y compris celles et ceux qui se détournent de la politique et s'engagent dans d'autres voies tels les mouvements citoyens ou les associations (exemples : Extinction Rebellion, Alternatiba, Villes en transition, Marcheurs pour le climat, Les Écureuils, Les Coquelicots, Colibris, Soulèvements de la Terre...).

La logique méthodologique qui préside à cette refondation statutaire voulut en urgence par notre appareil politique, sur la manière comme sur le résultat, est hélas l'illustration de ce que dénoncent nombre d'adhérent·e·s aujourd'hui : un processus ni participatif ni démocratique ! « *L'usine écolo* » ne devrait-elle pas appartenir à toutes celles et tous eux qui y œuvrent ?

Ainsi, un groupe d'une trentaine de personnes appelé Groupe nouveaux statuts (GNS), représentant les différentes sensibilités issues du dernier congrès d'EÉLV, a rédigé des textes suite à un appel à contributions (contributions qui n'ont jamais été mises à disposition du mouvement). Les nouveaux statuts et RI – et là s'incarne le problème démocratique – ne peuvent aujourd'hui faire l'objet d'aucun amendement ni même de discussions. La direction du parti organise nationalement et régionalement des webinaires pour expliquer les nouveaux statuts aux adhérent·e·s et les inviter à les valider en urgence d'un bloc. Aucun espace n'est laissé – et n'a même été imaginé – pour l'expression d'interrogations, de controverses ou de positionnements contre. Nous avons assisté impuissant·e·s au même process pour le changement de nom du mouvement, qui a été soumis au vote sans débat en plein été, et qui, bien que ne recueillant pas les 66 % statutaires pour devenir effectif, a été imposé et utilisé par le Bureau exécutif dans tous les vecteurs de communication. Nous craignons que les futurs congrès du parti, via la machine à gaz d'une motion unique quasi inamendable par les adhérent·e·s tant les conditions d'amendements sont drastiques, soient à l'image de ce déni démocratique sur les nouveaux statuts.

Aucune réflexion, aucun travail n'a été mené sur ce que pourrait être l'application d'une démocratie directe et délibérative dans notre mouvement politique. Aucune réflexion sur la place de l'adhérent·e, invité·e aujourd'hui à entériner en silence les décisions d'une direction politique resserrée et réduit à distribuer les flyers, porter les drapeaux... Il n'y a aucune valorisation ni réflexion sur la circulation de la contradiction et de l'information. Un véritable rouleau compresseur !

Sur les fondements, sont conservés en intro des statuts quelques mots phares, mais de nombreux autres pourtant fondamentaux disparaissent. Pour exemple : la sortie du nucléaire ne figurera plus dans nos statuts... L'argument étant la référence à la charte des Verts mondiaux où cela est écrit. Cependant, les statuts d'EÉLV faisaient déjà allusion à cette charte... Donc, le nucléaire disparaît bien de nos fondamentaux. Des statuts d'un parti politique qui commencent par le rappel des valeurs étaient un message fort. Les valeurs sont les fondements d'un engagement politique, les rappeler dans un préambule est indispensable.

Pourquoi ces statuts constituent-ils un recul sur nos idéaux écologistes démocratiques ? Tout simplement parce qu'ils nous éloignent de la mise en pratique, dans notre fonctionnement, du "faire de la politique autrement" ... Ces statuts manquent de souffle !

.....

1/ LA FONDATION DU NOUVEAU PARTI "LES ÉCOLOGISTES" SANS DISSOLUTION D'EÉLV *= tour de passe-passe juridique*

.....

La fondation d'un nouveau parti faisant disparaître le réseau coopératif et créant un nouveau statut de « *Soutiens* » n'implique-t-elle pas une dissolution implicite d'EÉLV ? Les statuts d'EÉLV prévoient une dissolution par un vote à 75 % des adhérent·e·s, or il nous est imposé dans quelques jours par référendum un vote à 66 % pour les statuts et 60 % pour le RI.

Une série de questions juridiques ont été posées en urgence le 5 mars 2024 au Conseil statuaire. Nous attendons sa réponse.

.....

2/ LA METHODE *= déni de démocratie*

.....

Rappel : des appels à contributions ont été lancés en amont des travaux du GNS, qui ont fait l'objet de tris. Un vague vote des adhérent·e·s a été organisé soi-disant sur les grands principes (plus personne ne s'en souvient), puis les statuts ont été rédigés par ce groupe sans transparence (il a carrément été demandé au GNS de ne pas dévoiler ses documents de travail) et ce sans aucun débat interne. Il est maintenant demandé aux adhérent·e·s de les adopter en urgence !

Pourtant, cela devrait être maintenant, alors que les adhérent·e·s découvrent enfin les textes, que les travaux de concertation devraient démarrer, et ce au moins jusqu'aux Journées d'été des écologistes de fin août 2024. Des débats sur les points importants, sensibles ou nouveaux devraient être organisés au plus près des adhérent·e·s, dans les régions et dans les Groupes locaux. Des amendements aux présents statuts devraient être récoltés. Les nouveaux statuts devraient être proposés au vote des adhérent·e·s avec des options en tiroir pour que les points qui font débat soient tranchés démocratiquement. Les adhérent·e·s devraient donc pouvoir voter item par item et non se prononcer comme cela leur est imposé par un vote bloqué sur un paquet statutaire. En résumé, un vote éclairé – avec des options contradictoires – devrait être proposé à l'automne prochain, après les élections européennes et les JDE. Le fait que le CF, notre Parlement, ne puisse amender ces statuts est un camouflet démocratique. Enfin, le fait qu'il n'existe pas de document montrant article par article ce qui change par rapport aux anciens statuts et au règlement intérieur brouille les pistes, car il est quasi impossible, sauf à faire individuellement un boulot de très, très longue haleine, de mener un travail comparatif entre les anciens et les nouveaux statuts. La manière dont on fait voter les adhérent·e·s aujourd'hui ne constitue en rien un gage démocratique. Il y a de plus une opacité totale sur le fonctionnement financier du nouveau parti "Les Écologistes", notamment sur la répartition national / régions et le soutien financier aux organisations satellites (exemples : FEVE, FEP, etc.).

.....

3/ LES FONDEMENTS

= *concentration des pouvoirs*

= *la fin de la politique autrement*

.....

Ces nouveaux statuts et RI ne sont pas portés par un souffle démocratique de changement. Ils resserrent la concentration des pouvoirs à l'image de la plupart des partis politiques, du PS à la FI en passant par le PCF (nous ne parlons même pas des partis de droite ou d'extrême droite). Ces statuts tournent le dos à la politique autrement par souci d'efficacité (électorale ?) conduisant à une normalisation politique.

Sont mis à la corbeille notamment : l'idéal démocratique, le parlement du futur, le pouvoir aux adhérent·e·s, un quota de tirage au sort, la désignation directe, par les adhérent·e·s, des candidat·e·s qui les représentent aux élections, la consultation des adhérent·e·s sur les grandes orientations et prises de position politiques, le tourniquet à mi-mandat, la traque des conflits d'intérêts de nos représentant·e·s, la problématique des adhésions de complaisance, la parité réelle en doublant tous les postes à responsabilité...

.....

4/ LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

= *centralisation assumée du parti*

.....

Quelques exemples illustrant le tournant centralisateur emprunté :

■----> Les Verts ont toujours prôné une vision politique différente, empreinte de fédéraliste, moins personnalisée et fondée sur le parlementarisme en évitant l'écueil du présidentielisme et de la personnalisation. Or, il nous est imposé une élection du ou de la secrétaire nationale au suffrage universel direct à deux tours ! Aussi, alors que nous prônon la parité et que les postes sont doublés dans toutes les instances, le dédoublement du mandat de secrétaire national·e est rejeté ;

■----> la mise en place d'un secrétariat "exécutif" composé de six personnes rémunérées épouse une logique de professionnalisation de la politique qui concentrera et renforcera la centralisation des pouvoirs. Le CF devra se prononcer à ce sujet sur le mode de scrutin. Le scrutin (par approbation) qui risque d'être retenu organisera la mainmise de la sensibilité la plus forte sur l'instance, et cela même si cette sensibilité recueille moins de 50 % des suffrages ;

- > une partie des compétences des CPR et BER sont transférées ou partagées avec un Bureau politique dont les pouvoirs seront quasi absolus et supérieurs à ceux des régions, remettant de fait en cause nos fondements fédéralistes ;
- > sur quoi s'appuie la proportionnelle proposée pour l'élection de 12 membres du Bureau politique et des 120 membres du Conseil fédéral ? Il n'est pas prévu de textes, mais a priori des listes de noms... Tout cela est très flou ;
- > la place de la proportionnelle a été réduite, principalement remplacée désormais par des scrutins par approbation, notamment pour désigner le Comité électoral national (ancienne Commission permanente électorale - CPE). Le Conseil disciplinaire, par exemple, ne sera également pas désigné à la proportionnelle... ;
- > la méthodologie d'élaboration de la motion unique pour le congrès n'est pas claire. Rédigée grosso modo par l'appareil politique, elle ne sera in fine amendable qu'à des conditions extrêmement difficiles d'accès pour un·e adhérent·e, l'éloignant de fait du contrôle de l'orientation stratégique du parti. Il est par ailleurs dommageable que les motions thématiques disparaissent ;
- > les commissions – socle du parti – ne pourront plus autogérer leurs travaux, mais devront travailler à partir d'une feuille de route et seront chapeautées par des référent·e·s du Bureau politique de qui, en outre, dépendra leurs moyens économiques. La liberté de penser et celle du travail intellectuel sont remises en cause. Les commissions doivent garder leur indépendance et leur efficacité dans le respect des principes fondamentaux du mouvement ;
- > la grille de non-cumul des mandats n'est renforcée ni dans l'espace ni dans le temps (exemple : toujours possibilité de trois mandats consécutifs en interne comme en externe) et sera revue ultérieurement, facilitant le risque des petits arrangements... ;
- > il sera possible de refuser une adhésion désormais à une seule condition : *"Seules les prises de positions contraires aux valeurs et aux principes de fonctionnement visés aux présents statuts peuvent justifier un refus d'adhésion"*. Cela signifie par exemple que n'importe quelle personne issue de l'extrême droite pourra désormais adhérer si elle fait amende honorable... Aussi, dans ces conditions, comment faire barrage aux adhésions de complaisance ? ;
- > les adhésions de complaisance, qui portent hélas très concrètement atteinte à la démocratie dans plusieurs régions, ne sont pas attaquées de front, alors qu'on pourrait mieux les définir pour mieux les identifier et les éviter ;
- > on ajoute dans les statuts un congé maternité pour les élues, mais on shunte complètement le congé paternité. Pourquoi les hommes élus ne pourraient-ils pas accéder, comme les femmes, à un congé pour s'occuper de leur nouveau-né ?
- >

.....

5/ LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANCTIONS

= logique *"surveiller et punir"*

= *délation légitimée*

.....

Nous nous inscrivons inconsciemment dans l'air du temps illustré par la gouvernance Macron... Nous observons par exemple, plus ou moins impuissant·e·s, dans nombre de régions Vertes, à une véritable instrumentalisation de différentes causes ou luttes communes pour régler des comptes personnels : les interventions, courriels, messageries instantanées sont parfois traquées (enregistrées à notre insu, screenées et communiquées à des tiers...) pour porter nationalement et régionalement des accusations de machisme, de racisme, d'antisémitisme ou de nuisance envers le parti... De fait, la parole se bride et ne se libère qu'en cercles concentriques. La peur s'installe face à une forme de "police de la pensée" qui empêche une expression critique ou créative, libre et respectueuse... Aussi, surtout, dans les nouveaux statuts, les sanctions-punitions prononcées par la nouvelle Cellule de sanctions ne pourront pas faire l'objet d'appels au jugement. Cela est en contradictions avec la loi française, qui part du principe que la justice peut se tromper et qu'un procès peut être révisé. Ce manque d'appel interne multipliera les procès civils mauvais pour l'image d'un parti...